

M. Jean-Paul Cook (Montmagny-L'Islet): Monsieur l'Orateur, j'aimerais rassurer tout d'abord les membres de la Chambre et leur dire que je n'ai pas l'intention de noyer la motion. Même si je le faisais, cela aurait peu d'importance, parce qu'elle mourra d'une façon ou d'une autre à six heures, étant donné que c'est une habitude, ici, que d'enterrer toutes les motions à six heures.

Avant que vous ne me rappeliez à l'ordre, monsieur le président, j'aimerais peut-être ajouter que la première chose qui devrait être modifiée, c'est le Règlement de la Chambre, et ce de façon qu'un vote obligatoire soit pris sur toutes les motions, surtout lorsqu'elles sont aussi logiques que celle-ci.

Monsieur le président, si je me permets de dire quelque mots sur cette question, c'est que j'ai moi-même inscrit au *Feuilleton* la motion portant le numéro 44, qui ressemble beaucoup à celle-ci. Malheureusement, n'étant pas certain que le présent Parlement durera assez longtemps pour qu'on se rende à l'étude de la motion 44, je me permets de dire quelques mots sur celle qui porte le numéro 13.

Je dois féliciter mon honorable collègue de Humboldt-Melfort-Tisdale (M. Rapp) qui est l'auteur de cette motion. En écoutant tout à l'heure, les paroles si éloquents prononcées au sujet de cette motion, par un de mes confrères du parti libéral, je fus étonné. Je crois savoir qu'ils sont sincères, mais je me demande s'ils connaissent réellement et à fond la politique de leur parti. Car si cette loi requiert tant d'ajustements aujourd'hui, on doit se rappeler, comme l'a dit tout à l'heure mon honorable confrère libéral, qu'elle fut instituée par le parti libéral. Par conséquent, si l'on avait eu une meilleure administration du pays, durant les 22 années que ce parti a passées au pouvoir, on n'aurait pas eu besoin d'instituer une loi sur l'assurance-chômage, parce que toutes les classes de la société auraient eu suffisamment de travail pour ne pas être obligées de recourir à l'assurance-chômage.

Monsieur le président, il est regrettable que cette motion, qui a déjà été présentée à plusieurs reprises par l'honorable député d'Humboldt-Melfort-Tisdale, n'ait pas été étudiée par le parti libéral, lorsqu'il était au pouvoir.

Si ses adeptes sont d'avis, aujourd'hui, que cette motion est sensée, pourquoi le parti libéral ne l'a-t-il pas étudiée lorsqu'il avait la chance de l'adopter et d'en faire une loi plus accessible à tous?

On trouve dans ma circonscription—comme ailleurs dans la province et au pays—de petites fermes dont on tire suffisamment, pour ne pas dire tout juste, de quoi vivre ou

à peine de quoi exister. Et, pour être capables de survivre sur leur ferme, ces cultivateurs n'ont pas les moyens d'engager de la main-d'œuvre et doivent avoir recours à l'aide de leur fils. Cependant, les fils—comme ceux des gens de toutes les autres classes ouvrières du pays—aiment bien travailler pour de l'argent et aimeraient bien, lorsqu'ils sont sans travail, pouvoir toucher des prestations d'assurance-chômage, ce qui est impossible en vertu des dispositions actuelles de la loi.

Donc, les fils de cultivateurs ne sont plus intéressés, dans bien des cas, à travailler pour leur père, parce que celui-ci ne peut apposer de timbres d'assurance-chômage afin qu'ils puissent toucher des prestations durant la période hivernale. Aussi, vont-ils travailler dans les villes. Et, dans bien des cas, ceci occasionne la vente des terres, bien souvent à l'enchère, à la porte de l'église, parce que le pauvre cultivateur, seul, ne peut venir à bout de prendre soin de sa ferme de façon à y faire vivre sa femme et ses jeunes enfants convenablement. Donc, la terre est vendue. Et c'est pourquoi tant de fermes sont abandonnées dans un grand nombre de provinces et dans le pays entier, aujourd'hui.

Monsieur le président, comme l'heure avance, je voudrais permettre que, pour une fois, une motion de ce genre soit mise aux voix.

En terminant j'ajoute que nous, de ce côté-ci de la Chambre, appuyons toutes les motions qui sont logiques et sensées pour venir en aide non seulement à la classe ouvrière et agricole mais à toutes les classes de la société, en général.

(Traduction)

M. Thomas Speakman Barneit (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, à la lumière de certaines discussions qui viennent d'avoir lieu, je crois qu'il est peut-être préférable que le glorieux parti libéral n'ait pas tenté de faire relever les travailleurs agricoles de la loi sur l'assurance-chômage. Je signale la chose à l'attention de l'honorable député qui a présenté la résolution en toute bonne foi, mais qui n'a pas été sage, à mon sens, en la rapprochant du plan destiné aux pêcheurs, qu'un gouvernement libéral a proposé mais qui a échoué. Vu que le temps m'est compté, je ne poursuivrai pas plus avant mes observations à ce sujet. Cependant, pour aider l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) en ce qui a trait aux recherches entreprises par l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), je renvoie l'honorable député à la page 4868 du *hansard* du 10 juin 1955, où il est dit que l'honorable député de Kootenay-Ouest a déclaré qu'il a plaidé pour qu'on envisage de rendre la loi applicable aux travailleurs agricoles. Je crois